

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27 | 24 | 24 + 1 pouvoir |

| |
|---|
| Date de convocation 16 novembre 2018 |
|---|

| |
|--------------------------------------|
| Date d'affichage 16 novembre 2018 |
|--------------------------------------|

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DAHMANI Amelle, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOUROUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie.**

Représentés : **PERNET Colette par BESSON Thierry.**

Monsieur BESSON Thierry a été nommé secrétaire.

Objet : RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT EMPLOI COMPETENCES - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

N° de délibération : **2018_11_23_04**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Afin de répondre aux besoins d'encadrement dans les services périscolaires (cantine, CLSH, activités extra-scolaires) nous avons fait appel à un agent contractuel dont les compétences nous permettent de répondre aux différentes demandes des familles.

Les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences qui reposent sur le triptyque emploi-formation-compétence.

Ce contrat permet de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre choix s'oriente vers le recrutement de cette personne dans le cadre d'un contrat emploi compétences compte tenu de l'aide que l'Etat apporte à l'employeur qui concourrait à maîtriser nos dépenses de charges de personnel.

Par ailleurs, l'agent serait assuré d'une pérennisation du poste sur 12 mois et d'un lissage de sa rémunération.

L'aide à l'employeur s'élève à ce jour à :

50 % du salaire de base soit 428.10 € sur 856.20 € sur la base d'un contrat de 20 heures hebdomadaires.

Il vous est proposé de :

Créer un poste sur la base d'un contrat emploi compétences de 20 heures hebdomadaires avec une prise en charge sur la base de 20 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2018.

D'Autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 novembre 2018 ;
Oùï l'exposé qui précède,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

Résultat du vote :

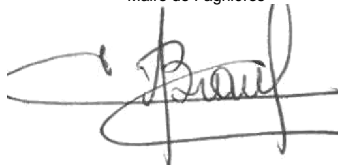
| <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|-------------|---------------|-------------------|
| 22 | 0 | 3 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 29/11/2018 à 10:03:29
Référence : f0c1415ebb11a5bf89ea409a2edbf844e7d55d14